



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 2 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt et un, le vendredi deux juillet à vingt heures ,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur OUZILLEAU, Maire.

Étaient présents :

Date de convocation :
25/06/2021
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 30
Conseillers votants : 35

M. François OUZILLEAU, Maire,

Mme Juliette ROUILLOUX-SICRE, M. Jérôme GRENIER, Mme Dominique MORIN, M. Johan AUVRAY, Mme Léocadie ZINSOU, M. Hervé HERRY, Mme Nicole BALMARY, Mme Catherine DELALANDE, Adjoints

M. Christopher LENOURY, Mme Evelyne HORNAERT, M. Titouan D'HERVE, Mme Sylvie GRAFFIN, M. Youssef SAUKRET, Mme Paola VANEGAS, M. Antoine RICHARD, Mme Marie-Christine GINESTIERE, M. Denis AIM, Mme Zahia GASMI, M. Olivier VANBELLE, Mme Marjorie HARDY, M. Raphaël AUBERT, Mme Nathalie CHESNAIS, M. Eric FAUQUE, Mme Blandine RIPERT, Monsieur Pierre FRANSCSCHINA, Mme Lorine BALIKCI, M. David HEDOIRE, M. Gabriel SINO, Mme Bérénice LIPIEC, Conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Yves ETIENNE à Mme Dominique MORIN
Mme Patricia DAUMARIE à Mme Juliette ROUILLOUX-SICRE
M. Jean-Marie M BELO à M. Jérôme GRENIER
Mme Lydie BRIOULT à M. François OUZILLEAU
Mme Fanny FLAMANT à M. David HEDOIRE

Absents :

Secrétaire de séance : Sylvie GRAFFIN

N° 049/2021

Rapporteur : Juliette ROUILLOUX-SICRE

OBJET : Rétrocession d'une placette de retournement - Rue du Petit Val

Monsieur et Madame MONFERRER, propriétaires d'une parcelle de terrain non bâtie, cadastrée AL n°59 d'une surface cadastrale de 167 097 m² située rue du Petit Val, ont obtenu un permis d'aménager délivré par la commune par arrêté municipal en date du 14 janvier 2019, conformément au code de l'urbanisme.

Cette autorisation d'urbanisme porte sur la création d'un lot à bâtir de 1 000 m² et le détachement d'une emprise foncière de 173 m², inscrite en emplacement réservé n°6 au Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) en vigueur. Cette inscription au P.L.U a été rendue nécessaire pour réaliser une placette de retournement à l'extrémité de la rue du Petit Val afin d'améliorer l'accessibilité des services publics, notamment de la défense extérieure contre l'incendie ou encore le passage des camions de poubelles.

Cette assiette foncière de 173 m² est de fait destinée à intégrer le domaine public communal.

A ce titre, un accord a été trouvé avec les propriétaires, M. et Mme MONFERRER demeurant 4 allée d'Aise à LIMETZ VILLEZ, moyennant cette rétrocession à l'euro symbolique ; la commune prenant, en outre, à sa charge les frais d'acte notarié. Par ailleurs, il convient de préciser que sa valeur vénale étant inférieure au seuil de consultation fixé par la DGFIP, l'avis de France Domaine n'est donc pas obligatoire.



Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques,
Vu le code de la voirie routière,
Vu le code de l'urbanisme,
Vu le code civil, et notamment son article 1593 relatif aux frais d'acte notarié,
Vu le Plan Local d'Urbanisme, approuvé le 21/10/2016, modifié et révisé le 29/05/2020,
Vu l'absence d'obligation de solliciter l'avis de France Domaine,

Considérant la proposition de rétrocession formulée par Monsieur et Madame MONFERRER,
Considérant la nécessité d'aménager une aire de retournement pour des raisons de sécurité et d'accessibilité,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

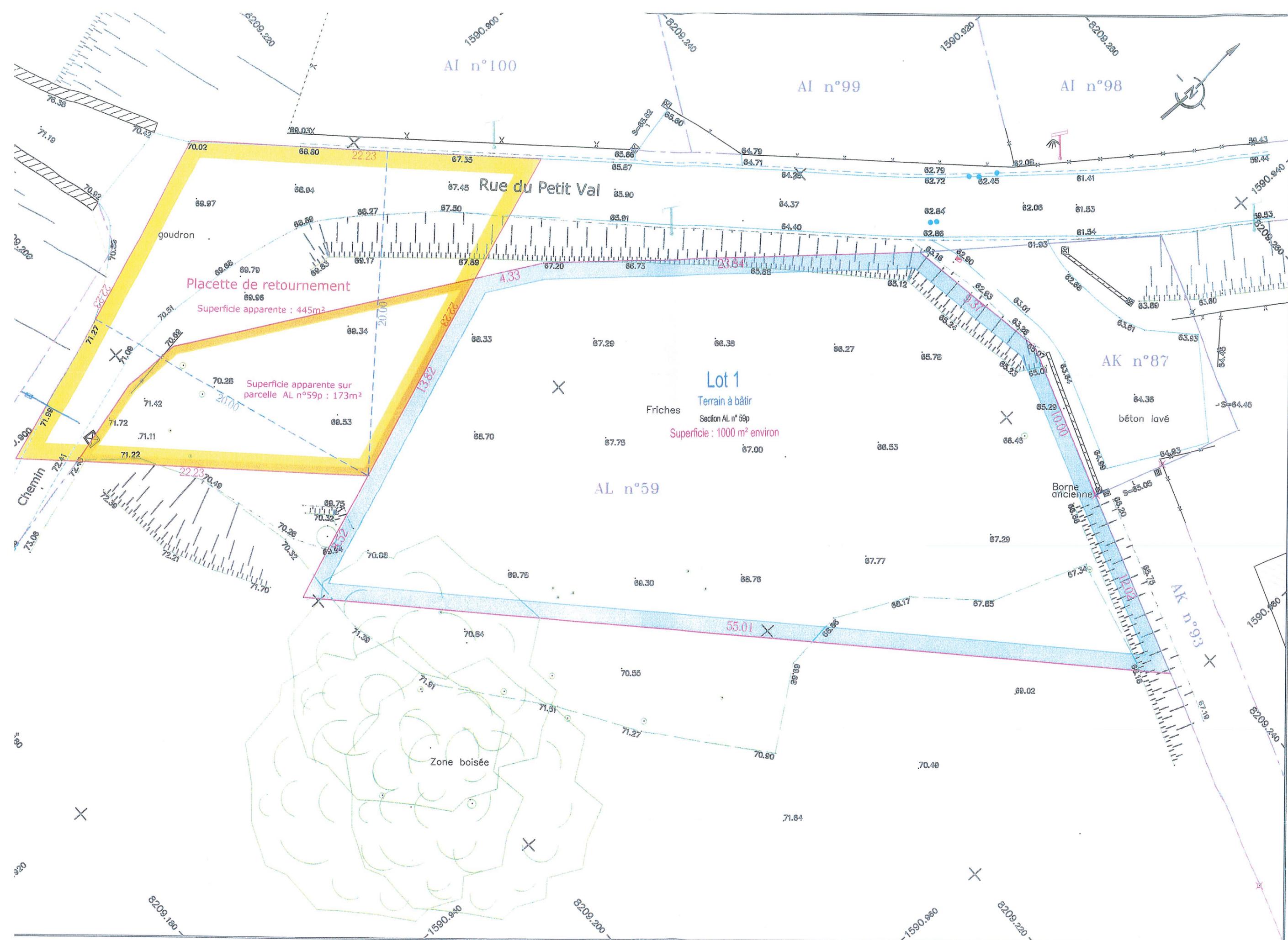
- APPROUVE l'accord intervenu avec Monsieur et Madame MONFERRER concernant la rétrocession au profit de la commune de Vernon, de la parcelle AL n°59p, d'une contenance de 173 m², nécessaire à l'aménagement d'une aire de retournement à l'extrémité de la rue du Petit Val,
- APPROUVE l'acquisition du bien sus visé par la commune moyennant le prix à l'euro symbolique (un euro),
- AUTORISE Monsieur le Maire ou, son représentant, à signer l'acte authentique de vente ainsi que tout autre document nécessaire à la réalisation de cette cession, charge à l'Etude BRAS de SEINE - 21 avenue Victor Hugo à VERNON d'établir ces actes,
- DIT que les frais, droits et honoraires occasionnés par cette opération restent à la charge de la Ville.

Développement urbain, cadre de vie et commande publique Avis favorable

Délibéré :
Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus
Le registre dûment signé
Pour extrait conforme,

Conformément au code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Rouen peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication. Dans ce même délai, il peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à son auteur ; cette démarche prolonge alors le délai de recours contentieux qui peut ensuite être introduit auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux).



AI n°100

AI n°99

AI n°98

Rue du Petit Val

Placette de retournement

Superficie apparente : 445m²

Superficie apparente sur
parcelle AL n°59p : 173m²

Lot 1

Terrain à bâtir

Friches

Section AL n° 59p

Superficie : 1000 m² environ

AL n°59

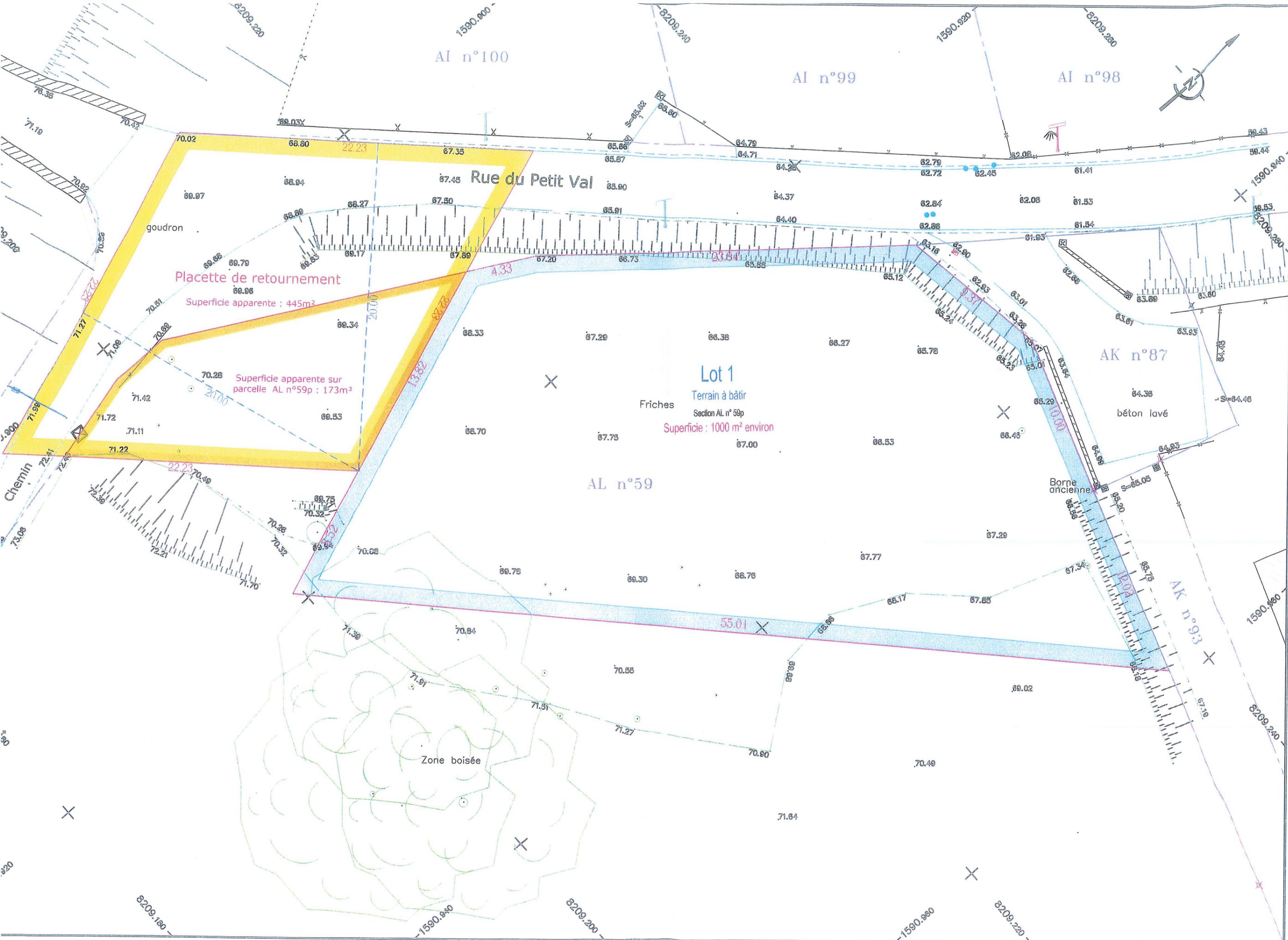
AK n°87

béton lavé

Borne
ancienne

AK n°93

Zone boisée



DEPARTEMENT DE L'EURE

VILLE DE VERNON

Section AL n°59

Rue du Petit Val

Propriété de M. et Mme MONFERRER

PLAN DE DIVISION



Nota: Plan dressé compte-tenu de l'état des lieux et de l'application cadastrale

Les cotes, les limites et les superficies ne seront définitives et garanties

qu'après bornage contradictoire éventuel.

Ce plan ne tient pas compte d'un alignement éventuel.

DOSSIER N° 33318			Affaire N° -			Echelle : 1/200					
			<u>AGENCE EURE :</u> 108/12 Avenue de la Libération BP 57 27110 LE NEUBOURG Tél : 02.32.35.10.82 Fax : 02.32.35.50.21 E-mail : neubourg@caldea-normandie.fr			<u>AGENCE EURE-ILE DE FRANCE :</u> 26 Av. de l'Île de France BP 217 27202 VERNON Cedex Tél : 02.32.51.55.39 Fax : 02.32.21.11.76 E-mail : vernon@caldea-normandie.fr			<u>AGENCE SEINE MARITIME :</u> 27 Cours Carnot BP 90241 76502 ELBEUF Cedex Tél : 02.35.05.59.60 Fax : 02.35.33.60.44 E-mail : elbeuf@caldea-normandie.fr		
INDICE	A	11/10/2017	Plan de division			INDICE	C				
	B	18/12/2017	Plan de division				D				
PLANIMETRIE : RGF 93 / CC49						ALTIMETRIE : IGN / NGF 69 par méthode GPS					
Technicien : FG			Etabli par : CT			Contrôle : MS					